

Assurance casse et confinement des pilotes

LES ASSURANCES CASSE DES ULM SE PRÉSENTENT SOUS DEUX FORMES :

- Assurance Casse Aéronef au repos en tous lieux. Elle se souscrit individuellement sur le site de la FFPLUM, avec la licence. Cette garantie a pleinement son utilité lorsque l'appareil est au sol puisque c'est l'objet même de cette assurance.
- Assurance Casse de Aéronef en vol et au sol. Elle se souscrit auprès de notre courtier fédéral, Air Courtage Assurances. Cette garantie conserve son utilité pour la couverture des dommages subis par l'ULM lorsqu'il est au sol, mais n'aura pas à intervenir pour les risques en vol pendant toute la durée du confinement des pilotes.



Nous avons donc demandé à Air Courtage d'intervenir auprès des Assureurs pour obtenir une réduction de cette cotisation d'assurance casse en vol et au sol. Nous suggérons aux Assureurs de prolonger la période de garantie en compensation de ce risque non couru pendant le confinement.

La demande est faite, la réponse dépendra sans doute de l'importance de cette période sans vols, ce que nous ignorons à ce jour...




FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ULM
Tél. 01 49 81 74 43 • ffplum@ffplum.org
www.ffplum.fr



suivez-nous sur les réseaux !